



Ville de  
**Chevilly-Larue**  
Val-de-Marne  
[www.ville-chevilly-larue.fr](http://www.ville-chevilly-larue.fr)

- : - : - : - : -

## CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

**- 23 JUIN 2015 -**

- : - : - : - : -

*Mady Martinelli*  
*Sténotypiste de conférences*  
*123, rue de Paris*  
*78470 St-Rémy-lès-Chevreuse*  
☎/Fax 09 70 62 78 71  
[mady.martinelli@wanadoo.fr](mailto:mady.martinelli@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
Désignation d'un secrétaire de séance .....	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015.....	2
Vœu de la majorité municipale pour le maintien du point d'accueil de la Sécurité Sociale scolaire de Chevilly-Larue et l'amélioration du service offert aux assurés sociaux (remis sur table) .....	2
<b>1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL.....</b>	<b>9</b>
1.1 - Approbation du compte de gestion 2014 du budget de la commune .....	9
1.2 - Approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe d'assainissement.....	10
1.3 - Approbation du compte administratif du budget 2014 de la commune.....	10
1.4 - Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe d'assainissement.....	19
1.5 - Affectation du résultat 2014 du budget de la commune .....	19
1.6 - Affectation du résultat 2014 du budget annexe d'assainissement .....	19
1.7 - Autorisation de lancement d'un appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation partielle de la piscine municipale.....	20
1.8 - Autorisation de signer le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction partielle du centre de loisirs et espace collégien Pablo Neruda .....	20
1.9 - Répartition et versement de la dotation du Conseil départemental au profit des associations .....	22
1.10 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS).....	22
2.1 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT).....	22
2.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-larue .....	22
2.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup .....	23
3.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF 94).....	23
3.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association le pôle d'économie solidaire Chevillais (PESC).....	23
3.4 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne.....	23

4.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte .....	23
4.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Amitié Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour (ACDKM) .....	23
<b>5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION SANTE .....</b>	<b>23</b>
5.1 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH) .....	23
5.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association épicerie solidaire/« Sol'Epi » .....	23
1.11 - Adoption des tarifs municipaux de l'année scolaire 2015-2016.....	23
1.12 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Carvounas pour l'installation d'équipements d'optimisation de la propreté.....	24
1.13 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Mme Benbassa pour l'installation d'équipements d'optimisation de la propreté.....	24
<b>2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE .....</b>	<b>30</b>
2.4 - Examen des demandes des élus du conseil municipal des enfants .....	30
<b>3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>30</b>
3.1 - Demande de subvention dans le cadre du programme local de prévention des déchets du SIEVD .....	30
<b>4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS .....</b>	<b>31</b>
4.1 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association culturelle sociale et familiale (ACSF) .....	31
4.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Centre Culturel de Chevilly-Larue.....	31
4.5 - Nouveau contrat territoire lecture entre la commune de Chevilly-Larue et l'État pour la période 2016-2018.....	31
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>32</b>



**CONSEIL MUNICIPAL**  
- **MARDI 23 JUIN 2015** -

*(La séance est ouverte à 19 h 05 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin)*

**Mme la MAIRE.** - Chers collègues, bonsoir à tous.

Je vous souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil municipal de l'année scolaire. J'ai demandé que l'on organise un pot, certes léger mais convivial, en fin de séance, de manière que nous puissions célébrer de bonne façon cette dernière séance.

Nous serons appelés à lever le verre de l'amitié.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 17 juin 2015.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

*Mme la Maire procède à l'appel...*

Stéphanie DAUMIN, présente

Hélène HUSSON, présente

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, présent

Nora LAMRAOUI-BOUDON, absente, procuration à Genaro Suazo

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, présente

Christian NOURRY, absent, pouvoir à Hélène Husson

Dominique LO FARO, absent, pouvoir à André Deluchat

Christian HERVY, absent, pouvoir à Stéphanie Daumin

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Barbara LORAND-PIERRE, présente  
 Régine BOIVIN, présente  
 Renaud ROUX, présent  
 Murielle DESMET, présente  
 Joseph RAMIASA, présent  
 Charlotte RÉGINA, présente  
 Hadi ISSAHNANE, présent  
 Amélie AFANTCHAWO, présente  
 Genaro SUAZO, présent  
 Sophie NASSER, présente  
 Vincent PHALIPPOU, absent, procuration à Renaud Roux  
 Kawtar OUZIT, présente  
 Frédéric SANS, présent  
 Patrick VICERIAT, présent  
 Liliane PONOTCHEVNY, présente  
 Thierry MACHELON, présent  
 Beverly ZEHIA, présente  
 Yacine LADJICI, présent  
 Armelle DAPRA, présente  
 Philippe KOMOROWSKI, présent

## PRÉAMBULE

### Désignation d'un secrétaire de séance

**Mme la MAIRE.** - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je propose notre collègue Jean-Paul Homasson.

*(Approbation)*

### Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015

**Mme la MAIRE.** - Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 mai 2015.

Avez-vous des remarques ?...

*(Aucune.)*

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Vœu de la majorité municipale pour le maintien du point d'accueil de la Sécurité Sociale de Chevilly-Larue et l'amélioration du service offert aux assurés sociaux (remis sur table)

**Mme la MAIRE.** - Je vous informe que nous avons été amenés à ajouter un vœu concernant le point d'accueil de Sécurité Sociale. J'en avais averti les Présidents de groupe lors de la réunion de conférence des Présidents qui s'est tenue la semaine dernière. À l'époque, il n'était pas encore

rédigé.

Les Présidents de groupe ont reçu une version rédigée dans la journée, celle qui a été déposée sur table aujourd'hui.

À moins que celle-ci n'appelle de remarque de votre part, ce sera celle qui sera soumise au vote.

Dans la dernière période, j'avais été amenée à écrire au nouveau Directeur de la Caisse d'Assurance Maladie du Val-de-Marne pour lui demander de signer le renouvellement du bail qui régit l'occupation de la CPAM en ce qui concerne le point d'accueil de la Sécurité Sociale dans le sens où ce sont des locaux communaux.

La convention triennale habituelle arrivant à échéance nécessitait un renouvellement.

Je vous indique qu'il a porté à ma connaissance son refus de signer la convention telle que je la lui avais adressée en invoquant sa volonté d'arrêter sa portée à l'échéance du 31 octobre 2015.

Dans ce contexte qui augure mal des intentions qui sont les siennes, je vous indique par ailleurs que j'avais été amenée à le rencontrer physiquement au moment de son installation, quelques mois après, pour une rencontre au cours de laquelle, j'avais réitéré nos revendications sur le point d'accueil local de la Sécurité Sociale et notamment sa réouverture 5 jours sur 7 là où elle avait été ramenée à 3 jours sur 7 quelques années auparavant :

- L'installation d'une boîte aux lettres pour tous ceux qui ne peuvent pas accéder au point d'accueil pendant les horaires d'ouverture afin qu'ils puissent y accéder en dehors des horaires d'ouverture.

- Le retour sur la mesure d'organisation prise par son prédécesseur au mois de novembre 2013. Je vous rappelle qu'en novembre 2013, au retour des vacances de la Toussaint, nombreux et surpris avaient été ceux qui avaient découvert une affichette sur le point d'accueil de la Sécurité Sociale qui mentionnait que, dorénavant, l'accueil au sein de ce point d'accueil ne se ferait plus que par rendez-vous pris préalablement via une centrale téléphonique. Cela nuisait évidemment à la qualité du service proposé et a, en réalité, constitué une barrière très importante pour l'ensemble des assurés sociaux qui ont le plus besoin de proximité.

Chacun sait que, dans la vie de tous les jours, beaucoup de personnes peuvent très bien utiliser les services proposés sur Internet par différentes voies. Il est bien évident que, pour un certain nombre de personnes, celles qui sont les plus en difficulté, les plus fragilisés, que ce soit par la maladie, l'âge ou d'autres considérations, la présence physique et accessible dans des tranches horaires larges d'un point d'accueil de Sécurité Sociale dans la proximité est essentielle.

C'était bien pour revenir à une disposition de plus large ouverture que j'avais rappelé notre positionnement.

Deux pétitions successives ont été menées à l'échelle de la commune, l'une en 2011 et l'autre début 2014, pour la première suite à une menace très claire de fermeture. En effet, le point d'accueil de la Sécurité Sociale avait été ciblé parmi d'autres points d'accueil comme devant être fermé pour des raisons budgétaires de gestion financière de la caisse primaire centrale d'assurance maladie, la caisse primaire du Val-de-Marne. Pour la deuxième à l'occasion de ce que je viens de vous relater, à savoir la restriction au seul rendez-vous de l'accueil des assurés sociaux.

Les deux pétitions ont réuni plusieurs centaines de signatures. La première qui s'était échelonnée sur plusieurs mois avait réuni 2 300 signatures au-delà des limites de la commune. Je tiens à le préciser parce que d'autres points avaient été fermés dans les alentours et, déjà, on voyait que les populations riveraines autour de nous étaient très sensibles à cette pétition et donc utilisaient régulièrement ce point d'accueil.

La deuxième, qui avait été faite dans un délai plus court, qui avait réuni 1 500 signatures, ce qui

était assez significatif, avait été portée par une délégation d'élus et de 60 pétitionnaires au Directeur de la CPAM qui, pour l'occasion, s'était fait porter absent et nous avait indiqué qu'il répondrait à notre sollicitation quelques jours après.

Il s'avère que nous n'avons jamais vraiment eu de réponse formelle à notre sollicitation si ce n'est que l'on avait bien compris que ce n'était pas accueilli favorablement.

À l'époque, ses collaborateurs nous en avaient expliqué les raisonnements qui étaient vraiment budgétaires et même caricaturaux. Lorsqu'on invoquait l'organisation en pointant du doigt que, depuis qu'ils avaient organisé l'ouverture du point d'accueil sur rendez-vous exclusivement, ils mobilisaient en réalité un personnel supplémentaire pour contrôler les entrées, pour empêcher les gens d'entrer, un vigile.

Notre argument était de dire, budgétairement, qu'il valait peut-être mieux mettre deux conseillers puis ouvrir sans rendez-vous qu'un conseiller et un vigile. Cela nous paraissait la logique même.

La réponse qui nous a été faite à l'époque était que ce n'était pas pris sur la même ligne budgétaire et qu'en termes de communication, ce n'était pas pareil.

Vous comprenez bien que nous ne sommes pas satisfaits de cette réponse et que nous voyons d'un mauvais œil la perspective de voir arriver cette échéance du 31 octobre 2015 qui, somme toute, ne peut rien laisser présager d'autre que la volonté de fermer notre point d'accueil.

Je vous propose que nous adoptons ce soir un vœu qui reprenne l'ensemble des revendications formalisées dans les précédents vœux et précédentes pétitions que nous avons pu mener.

Je vous indique par ailleurs, au vu de l'agenda un peu compliqué de cette fin d'année, c'est-à-dire l'approche rapide des congés d'été, que j'ai lancé, en accord avec la majorité municipale, l'élaboration d'une pétition avec carte T, de manière à porter l'information à la connaissance des Chevillais et à leur donner la possibilité, dès à présent, de nous envoyer, via cette carte T, les signatures. Nous remobiliserons de nouveau les personnes à l'horizon de la rentrée prochaine.

Je vous indique qu'en parallèle j'ai écrit au Directeur de la CPAM pour l'informer des dispositions de communication que je prenais à l'égard des Chevillais et du fait que je sollicitais un rendez-vous afin qu'une délégation d'élus puisse être reçue le plus rapidement possible évidemment, probablement à la rentrée maintenant.

Je n'ai pas encore de retour de sa part.

Je pense que nous n'en serons que plus forts si nous adoptons largement le vœu qui vous est proposé ce soir et que je puisse le porter à sa connaissance, d'une part, et, d'autre part, si nous nous y rendions ensemble via une délégation de représentants, mais pourquoi pas à l'appui, comme nous l'avons fait la dernière fois, d'une délégation plus large de pétitionnaires. Il faudra que l'on voie dans quelle mesure, cela peut s'organiser à la rentrée prochaine, de manière à affirmer fortement notre refus de voir fermer ce point d'accueil.

Je vous indique quand même que je reste particulièrement amère de la façon dont le service a été dégradé, j'aurais presque envie de dire, volontairement, au cours de la dernière période, c'est-à-dire au cours des 2 ou 3 dernières années, mais surtout depuis novembre 2013.

Au moment de la première délégation de 2011 que l'on avait diligentée, on avait demandé à un agent communal d'opérer des comptages pour connaître le nombre de personnes qui se rendaient au quotidien à ce point d'accueil. Les comptages étaient assez disparates d'un jour à l'autre, mais ils donnaient un résultat qui était de plusieurs dizaines de personnes qui, chaque jour, se rendaient dans ces locaux.

Aujourd'hui, le Directeur de la Sécurité Sociale départementale à beau jeu de nous dire que très peu

de rendez-vous sont pris et qu'il n'a pas de légitimité ou de justification, qu'il est même vraiment déraisonnable de notre part de demander que le point d'accueil soit maintenu puisqu'il y a tellement peu de rendez-vous et que la personne n'est jamais là. Il y a tellement peu de rendez-vous qu'elle n'a pas besoin de dépêcher sur place.

Il est évident que, lorsqu'on place un vigile à l'entrée, c'est pour empêcher d'entrer. Il a fallu que l'on se batte pour qu'il laisse rentrer les personnes qui venaient déposer un dossier dans la boîte aux lettres à l'intérieur des locaux. C'est la chose de bon sens que l'on a réussi à obtenir lors de notre précédente délégation.

Lorsqu'on organise le fait de devoir passer par une plateforme téléphonique dans laquelle il faut taper 1 si l'on veut tel choix et taper 2 pour tel autre, etc. Vous connaissez bien la structure de ce genre de plate-forme, ce n'est pas très complexe, c'est vrai. Il n'y a pas beaucoup de crans à passer, mais un seul suffit déjà pour compliquer la démarche pour bon nombre de personnes, notamment les plus âgées d'entre elles.

Quand on crée toutes ces conditions, j'ai la faiblesse de penser que l'on crée l'asphyxie du service. Il est bien facile ensuite de venir nous dire qu'il n'accueille personne et que, finalement, il ne sert plus à rien.

Je ne vous cache pas une certaine amertume dans la façon dont ces choses s'opèrent, d'autant plus qu'elles répondent à une logique non pas seulement exclusivement financière... Ce sont des arguments que l'on peut entendre. On est à l'écoute des arguments que l'on peut nous opposer. Lorsque des questions de gestion se posent, il est évident que, en tant que responsables politiques locaux, on les connaît et on les examine. Sauf que lorsqu'on les examinait dans la précédente période et qu'on les mettrait en contrepois avec le service réel rendu aux usagers, on se rendait compte que la question ne pouvait pas se poser en des termes exclusivement financiers parce qu'il rendait un service réel et effectif à beaucoup d'usagers, les plus fragilisés qui ont besoin de ce service de proximité.

Aujourd'hui, il est certain que de se retrouver dans une situation où l'on organise en quelque sorte la désorganisation du service, ce n'est pas seulement être dans une logique de bonne gestion financière, c'est créer les conditions pour mettre en œuvre un plan qui, par ailleurs, est arrêté depuis bien longtemps et dont on essaie, coûte que coûte, de créer les conditions de mise en œuvre.

Voilà les termes du vœu que je vous propose ce soir.

Une petite erreur est mentionnée dans le premier considérant : il est indiqué 60 avenue de la République alors que c'est 60 avenue Franklin Roosevelt. Je vous demande de bien vouloir procéder à la correction de cette coquille.

*(Arrivée de Mme Rigaud à 19 h 25.)*

Je vais vous le lire étant donné que tout le monde n'en a pas encore pris connaissance.

*« Considérant le refus du Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne (CPAM) de procéder au renouvellement de la convention triennale d'occupation des locaux situés au 60 avenue Franklin Roosevelt dans lequel se trouve le point d'accueil local de la Sécurité Sociale,*

*Considérant sa proposition de signer une convention provisoire s'arrêtant au 31 octobre 2015, ce qui constitue une menace très importante quant à la pérennité de ce service public de proximité,*

*Considérant que 2 300 administrés de Chevilly-Larue et des communes avoisinantes se sont mobilisés dès 2011 par voie de pétition pour exiger le maintien de l'antenne de la Sécurité Sociale de Chevilly-Larue, sa réouverture 5 jours sur 7 au lieu de 3 et la pose d'une boîte aux lettres ouvrant la possibilité de dépôt de dossiers indépendamment des horaires d'accueil,*



*Considérant que la décision soudaine et non concertée en novembre 2013 de réduire cet accueil des assurés sociaux aux seuls rendez-vous pris via une centrale téléphonique a déjà constitué une restriction très importante et inacceptable de ce service contre laquelle se sont exprimés en quelques semaines, en février 2014, plus de 1 500 signataires d'une nouvelle pétition,*

*Considérant qu'une décision de fermeture serait fondée sur la préoccupation exclusive de la Direction Départementale de la CPAM de réduire les frais de gestion de la caisse sans tenir suffisamment compte des besoins des assurés sociaux et au détriment de l'accueil de proximité,*

*Considérant que l'accès aux services et prestations de la Sécurité Sociale est un droit institué par le préambule de la Constitution de 1946 et hérité du Programme National de la Résistance, constituant aujourd'hui une composante fondamentale de notre République,*

*Considérant que ce droit doit être garanti à tous les assurés sociaux quelle que soit leur situation personnelle et que ce droit est bafoué lorsque les assurés sociaux ne peuvent accéder à un service d'accueil de proximité répondant à leurs besoins,*

*Considérant que la fermeture des accueils de proximité intervenue à ce jour constitue une économie dérisoire réalisée aux dépens des assurés sociaux les plus fragiles tandis que l'actualité nous livre régulièrement les scandales, les bénéfices prélevés par les laboratoires pharmaceutiques et le non-paiement par de grandes entreprises des cotisations auxquelles elles sont astreintes,*

*Considérant que la présence d'un accueil de Sécurité Sociale à leur proximité est pour beaucoup de Chevillais fragilisés, qu'il s'agisse de mobilité, de handicaps divers ou d'impossibilité d'accéder à internet ou à une plateforme téléphonique, une facilité que doit naturellement offrir le service de solidarité qu'est la Sécurité Sociale,*

*Premièrement, exige le maintien de cet accueil de proximité et le rétablissement d'une ouverture des bureaux 5 jours sur 7,*

*Exige l'installation d'une boîte aux lettres protégée à l'extérieur des locaux de façon que celle-ci soit accessible en dehors des horaires d'ouverture,*

*Demande au Président de la CPAM du Val-de-Marne de revoir sa position concernant la signature d'une convention d'occupation des locaux à plus longue échéance et de recevoir au plus tôt une délégation venue du Conseil municipal afin de déterminer les conditions de calendrier de l'amélioration de la situation actuelle. »*

Je suppose que cela appelle de votre part des questions, des remarques.

**M. LADJICI.** - En ce qui concerne ce vœu que nous avons reçu dans la journée, nous partageons tout à fait le constat qu'il est primordial de maintenir un accueil de la Sécurité Sociale à Chevilly-Larue.

Nous sommes une ville de 18 000 habitants, il est naturel que nos citoyens puissent revendiquer un accueil normal pour répondre à leur souci de santé.

Ensuite, par ces temps de crise, le minimum serait que nous nous battions pour garantir au moins un accès à la santé et au droit à la santé.

Nous accueillons favorablement ce vœu et nous voterons pour.

Le second point que je veux dire au nom de mon groupe est qu'il est particulièrement choquant de constater la présence d'un vigile à l'entrée d'un point de la Sécurité Sociale. Je ne sais pas si vous avez l'habitude de vous promener sur la place Mandela et dans la rue Édith Piaf, mais vous aurez remarqué qu'il y a plusieurs banques aux alentours devant lesquelles il n'y a pas de vigile.

Il est particulièrement choquant d'avoir ce contraste entre un point de Sécurité Sociale qui est censé

rendre service à nos concitoyens et une banque, un établissement financier, qui ne dispose pas de vigile. C'est une remarque qui mérite d'être soulevée.

Par ailleurs, avec mon groupe, nous avons fait des essais pour prendre des rendez-vous. Il s'avère que c'est particulièrement difficile d'avoir un rendez-vous.

Au-delà de tout débat politique, nous voterons en faveur de ce vœu.

**M. VICERIAT.** - J'ai une question à laquelle tu as un peu répondu tout à l'heure. Pour avoir une idée du volume de trafic, combien cela concerne-t-il de personnes ?

**Mme la MAIRE.** – Il est difficile de répondre à cette question. C'est la raison pour laquelle on a mis en place il y a quelques années un petit dispositif de décompte de ceux qui rentrent. C'est un peu la même chose que les décomptes entre la police et les syndicats lors des manifestations. On ne tombe pas sur les mêmes chiffres.

Là, en l'occurrence, le Directeur de la CPAM, nous dit que les rendez-vous sont extrêmement limités, ce que nous avons constaté.

Aujourd'hui, il est difficile d'organiser un nouveau décompte puisque les conditions ont été créées pour ne pas recevoir les gens.

Il ne sert à rien de décompter, on sait que, pour le coup, les chiffres qu'il nous donne sont probablement exacts.

D'ailleurs, pour avoir discuté avec pas mal de gens sur cette question, un grand nombre de Chevillais croit même qu'il est fermé.

**M. VICERIAT.** – Tu nous annonces que cela risque de fermer complètement à la fin du mois d'octobre.

**Mme la MAIRE.** - Il ne l'écrit pas comme cela. Il écrit qu'il ne voit pas l'intérêt de poursuivre au-delà du 31 octobre 2015 et qu'il souhaite que l'on se voie pour examiner les termes de cette question.

**M. VICERIAT.** - Dans certaines communes, notamment en milieu rural, La Poste joue un rôle élargi par rapport à son métier de base. Je ne sais pas si elle intervient dans le domaine de la Sécurité Sociale. N'y aurait-il pas quelque chose à faire entre une présence peut-être à étudier... je ne sais pas, tant qu'on a La Poste ?! Pourrait-on imaginer un service supplémentaire ?

**Mme la MAIRE.** - Je ne pense pas qu'il faille prendre le sujet ainsi.

**M. VICERIAT.** – A priori, la décision est déjà prise.

**Mme la MAIRE.** - Une décision s'affirme, se porte et s'assume. Si le Directeur de la CPAM souhaite prendre cette décision, je souhaite qu'il nous le dise et qu'il nous l'écrive.

Je crois que l'on ne peut pas attendre le 31 octobre 2015 pour prendre acte que cela a fermé. Il nous faut donc mobiliser les Chevillais et nous mobiliser pour élever notre voix, mais je ne ferai pas cadeau au Directeur de la Caisse de considérer par avance que son souhait est acté. C'est hors de question.

Aujourd'hui, notre revendication est de considérer que ce point d'accueil de proximité a toute sa légitimité.

Je n'admettrai pas, par défaut, de dégradation de ce service sans avoir porté haut et fort cette revendication. Après, il est évident que c'est lui le décisionnaire.

**M. VICERIAT.** - D'autres communes sont-elles concernées ?

**Mme la MAIRE.** - Un certain nombre de points ont fermé leurs portes il y a quelques années. Le

nôtre était le seul maintenu ouvert parmi ceux dont la fermeture avait été signée. Aujourd'hui, je n'ai pas connaissance d'autres établissements visés. Ceci étant, je constate que l'on nous renvoie vers Villejuif et Créteil. Thiais a fermé, l'Haÿ-les-Roses aussi, Fresnes également, je crois.

**M. VICERIAT.** - Nous voterons bien entendu ce vœu.

**M. DELUCHAT.** - Je soutiens totalement ce vœu.

Je rappellerai une interview du Président de La Poste pour voir quelle est l'évolution du bureau de poste, puisque l'échange vient d'avoir lieu avec Patrick Viceriat qui souhaite que l'on regarde si d'autres services publics ne pourraient pas assurer ce service.

L'idée est de réduire le nombre de bureaux de poste et de points de contact, parce que des bureaux de poste en plein exercice, il y en a de moins en moins, pour avoir des résultats économiques. On va les mettre dans les centres commerciaux à des horaires où il y a du public. On n'est plus un service public qui va essayer d'élargir sur tout le territoire pour offrir le même service à tout citoyen où qu'il soit. On est sur une démarche économique et non pas sociale dans ce domaine. Premier élément.

Deuxième élément, je pense, avant toute chose, c'est ma philosophie, qu'avant d'essayer de trouver des hypothèses, il faut des rapports de forces. Sans cela, on ne réussira pas.

Je rappelle que s'il existe encore à Chevilly-Larue, c'est grâce à l'action conduite avec toute la population et la municipalité. Des organisations politiques se sont aussi battues pour qu'il existe. D'autres villes ne l'ont pas fait. On a vu le résultat à Fresnes, l'Haÿ-les-Roses, y compris dans le centre de Thiais. Je pense qu'il faut d'abord créer des rapports de forces et sensibiliser la population pour ensuite trouver une solution qui corresponde à ce que l'on veut en direction des assurés sociaux.

Troisième élément, j'ai entendu dire qu'au mois de septembre le budget de la Sécurité Sociale serait discuté à l'Assemblée Nationale. Je crois avoir lu des entrefilets disant que le déficit de la Sécurité Sociale serait réduit cette année. Si c'est le cas, c'est une bonne chose mais à quel prix et pour quoi faire ?

Si l'on réduit le déficit de la Sécurité Sociale en agissant sur des structures mêmes, c'est-à-dire des besoins des assurés sociaux, ce n'est pas la méthode que mon groupe revendique.

Tout cela entre dans le cadre de notre vœu. Par ailleurs, je trouve que Mme La Maire est très correcte en direction de M. le Directeur de la CPAM. Cette manière dépasse l'entendement. Je trouve que nous mettre devant le fait accompli et ne pas respecter les élus, c'est la pire des méthodes que l'on peut attendre des services publics, des services institutionnels, que l'on peut utiliser en direction des élus.

**M. ISSAHNANE.** - Je voudrais ajouter un argument sur ce vœu que j'approuve totalement. L'avant-dernier des considérants de ce vœu montre qu'il ne faut pas céder au chantage économique de ces décisions. Il est assez expliqué dans ce considérant, mais on peut le développer assez longuement, que le déficit de la Sécurité Sociale n'est pas dû au hasard et que les assurés sociaux ne doivent pas subir cette situation.

Je ne répéterai pas ce que l'on a déjà dit sur les profits des laboratoires pharmaceutiques et des cotisations à payer, etc.

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?...

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme la MAIRE.** - Je me réjouis que nous votions ensemble ce vœu qui exprime, je pense, le souci du réel intérêt général et du bien-être des Chevillais avant toute autre considération sachant que, comme l'a rappelé André, une déclinaison locale n'est par ailleurs que la déclinaison de mesures nationales et départementales et, en l'occurrence, la traduction de lois adoptées au Parlement, la loi de finances de la Sécurité Sociale. Il est donc important que les uns et les autres soient courageux à l'encontre de cette situation dans la période à venir. Cela nous permettra d'être plus forts dans notre argumentaire à l'encontre du Directeur qui, je n'en doute pas, nous recevra au moins à la rentrée prochaine.

<b>1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL</b>
---

**Mme la MAIRE.** - Une fois par an, nous sommes appelés à examiner les comptes de gestion et compte administratif de l'exercice précédent.

1.1 - Approbation du compte de gestion 2014 du budget de la commune

**M. DELUCHAT.** - Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé, chaque année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses de la ville.

Ces dépenses sont ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion que je vais vous présenter doit être parfaitement conforme au compte administratif que nous verrons après.

Dans le tableau agrafé à la délibération, vous avez les recettes nettes, les dépenses nettes et les excédents. Vous retrouvez ces 3 lignes dans le compte administratif à l'identique au chapitre II, page 1.1.

Une petite erreur a été commise : le tableau agrafé à la délibération 1.5 va avec la délibération 1.1 et le tableau de la délibération 1.6 va avec la délibération 1.2.

**Mme la MAIRE.** - Nous vous demandons de prendre acte de ces chiffres. Nous pourrions ensuite établir la concordance avec les chiffres du compte administratif.

**M. DELUCHAT.** - Il faut approuver la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2014.

**Mme la MAIRE.** - Je vais mettre aux voix ce compte de gestion établi par la trésorerie de Fresnes qui, a priori, est homologué par l'État.

Vous pourrez constater ensuite qu'il est effectivement concordant.

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LE COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET DE LA COMMUNE EST ADOPTE, MOINS TROIS ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

**Mme la MAIRE.** - Vous ne faites donc pas confiance à l'administration centrale ?

**M. LADJICI.** - Je voulais intervenir, mais je ne voulais pas vous couper la parole. Les délibérations 1.1 à 1.6 sont relatives au budget voté durant la précédente mandature. Nous n'avons pas participé au débat. Nous dirons que, par honnêteté intellectuelle, nous ne voterons ni pour ni contre. Nous nous abstiendrons parce que nous n'étions pas présents au débat.

**Mme la MAIRE.** - Je porte à votre connaissance le fait que le compte de gestion ne consiste qu'à donner sa confiance à la trésorière principale qui valide les comptes.

**M. LADJICI.** - Cela s'inscrit dans un package.

**Mme la MAIRE.** - Je voulais le préciser de manière à être certaine que vous aviez bien compris.

**M. LADJICI.** - Merci.

### 1.2 - Approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe d'assainissement

**M. DELUCHAT.** - Vous retrouvez les mêmes chiffres dans le compte administratif au chapitre II référencé A.1.

**Mme la MAIRE.** - Je prie notre honorable assemblée de bien vouloir m'excuser de cette situation qui n'est pas acceptable, qui est le fait d'une erreur malencontreuse de l'administration dont je vous indique que j'ai demandé par ailleurs qu'elle soit plus vigilante dans ce travail de secrétariat lié à un dysfonctionnement de la machine à photocopier qui est un peu aléatoire et difficile à prendre en main. Toutefois, un travail de vérification doit être fait. L'engagement a été pris que ce genre de situation ne se reproduirait pas. J'admets qu'elle cause des désagréments aux conseillers municipaux qui ont probablement à focaliser leur attention sur autre chose.

Je m'en excuse auprès de vous.

**☛ VOTE : LE COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT EST ADOPTE, MOINS TROIS ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

### 1.3 - Approbation du compte administratif du budget 2014 de la commune

**M. DELUCHAT.** - Nous venons d'approuver le compte de gestion. Le compte administratif 2014 que vous avez en votre possession est le relevé exhaustif des opérations financières des recettes et des dépenses réalisées durant cet exercice comptable. Il permet de constater comment ont été concrétisées les prévisions du budget primitif et du budget supplémentaire 2014.

Les résultats comptables de l'exercice vous sont présentés et soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Le rapport de présentation qui accompagne le compte administratif est très complet. Je ne vous le détaillerai point, à moins que vous ayez des questions à nous poser ou que vous souhaitiez des éclaircissements.

Ainsi, je vais pointer les éléments les plus pertinents qui sont à retirer du contexte de l'exécution budgétaire 2014 réalisés par les services municipaux, conformément aux orientations de la majorité municipale de l'époque.

L'exécution budgétaire 2014 a été réalisée dans un contexte économique financier social singulier avec une croissance atone, une inflation faible, des taux d'intérêt bas, un pouvoir d'achat en régression et un chômage en hausse permanente.

Cette exécution budgétaire est tributaire des décisions de la loi de finances pour 2014 qui impacte fortement les finances communales notamment deux éléments clés que sont la forte progression de la péréquation horizontale et la forte réduction des dotations de l'État qui amputent l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.

De ce fait, comme le montre la courbe de la première page, les effets précédents cumulés mettent à mal nos équilibres financiers globaux.

Ainsi, si les recettes de gestion courante progressent de 4 %, à 43,771 M€, celles des dépenses de gestion courante progressent de 4,5 % à 37,634 M€.

En faisant abstraction du prélèvement péréquateur, la progression des dépenses de gestion courante serait de 3,3 %, c'est-à-dire de 34,452 M€, soit 1,2 % de moins.

Quand on a 1,2 % de moins, avec 4 % de recettes en plus, cela veut dire que l'on est dans un cercle vertueux puisque l'on a plus de recettes que de dépenses. Avec cette péréquation, on a plus de dépenses que de recettes à hauteur de 0,5 %. Les recettes proviennent pour 68,4 % de la fiscalité

(les impôts directs, indirects). La progression de 6,5 % des recettes fiscales provient en majeure partie de la fiscalité économique provenant de l'évolution des bases physiques qui est la conséquence des choix de la municipalité et de son action en la matière et, cela, réalisé sans pression fiscale sur les taux.

Ces éléments concourent à préserver l'excédent brut de fonctionnement qui se maintient à 5,9 M€.

Pour votre information, je vous indique que l'action municipale des 5 années précédentes, pour ne pas retourner trop loin, a permis de maintenir notre niveau d'excédent brut de fonctionnement autour des 6 M€, ce qui nous a permis, jusqu'à maintenant, de pouvoir investir à un haut niveau en réduisant le recours aux emprunts.

En cette année 2014, la DGF était frappée d'une baisse de 4,6 % et une baisse supérieure est reconduite dans la loi de finances 2015, c'est-à-dire près de 9 %.

Les subventions de fonctionnement tous azimuts et les recettes provenant de taxes locales représentent 2,840 M€. Ces recettes ont joué un rôle d'amortisseur.

Les dépenses, hors prélèvement de la péréquation, ont augmenté exactement de 3,28 %. Cette augmentation trouve son origine dans plusieurs facteurs : l'impact des nouveaux rythmes scolaires, la progression des dépenses du secteur enseignement enfance sur les dépenses à caractère général, le rattachement à l'exercice de subventions, reclassement et la progression enregistrée des non-valeurs, ce qui dénote qu'il y a des difficultés au niveau des personnes pour payer même des services municipaux pour une partie.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 3,9 %. Ceci est dû principalement à l'augmentation des cotisations aux organismes sociaux (retraite, caisses de ceci, caisses de cela), au GVT (Glissement Vieillesse Technique), même s'il n'y a pas progression du point, ce glissement existe toujours, à la prime d'installation qui est liée à notre politique de résorption de l'emploi précaire dans cette ville, au développement du service public local, au financement des départs en retraite et au remplacement, aux élections et aux rythmes scolaires. L'épargne brute de fonctionnement est de 5,938 M€.

En agréant cette épargne brute de fonctionnement, les soldes des différentes opérations financières exceptionnelles ainsi que des opérations d'ordre et l'excédent reporté 2013, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 4,522 M€, soit moins 12,4 % par rapport à 2013.

Ce résultat finance un besoin d'investissement de 3,063 M€, déduction faite du solde reporté en investissement et du reste à réaliser.

Au final, le compte administratif 2014 délivre un excédent reporté de 1,423 M€.

La physionomie de la section d'investissement est similaire aux années précédentes puisque les dépenses reportées se maintiennent au niveau de 4,050 M€ alors que, dans le même temps, le recours à l'emprunt de 3,240 M€ ne sera totalement débouclé qu'en septembre 2015, ce qui permet de préserver les grands équilibres budgétaires.

Le pilotage prospectif des encours de trésorerie trouve ici toute sa pertinence.

La section investissement est importante puisque les dépenses réelles d'investissement atteignent plus de 14 M€, y compris un refinancement de dette à hauteur de 2,7 M€ en 2014, contre 12,5 M€ en 2013.

La dette de la ville est calée à 30 M€, les charges financières représentent 2,4 % des recettes de gestion courante, soit environ 1,049 M€.

Le ratio de désendettement au 31 décembre 2014 ressort à 5 années d'excédent brut de fonctionnement.

Calculé au regard du compte de gestion et du poste de disponibilité au 31 décembre 2014 arrêté par le comptable du Trésor Public, le ratio baisse à 4,6 années.

Pour ce qui est de l'activité des services, les axes suivants sont confirmés par le compte administratif : une recherche de financements et de recettes supplémentaires, une bonne réalisation des prestations facturées ou subventionnées dû en partie grâce à une augmentation de la fréquentation des usagers sur l'ensemble des services, une réalisation soutenue des activités et des projets en général, une réalisation des travaux en régie plus importante.

En somme, ce compte administratif 2014 confirme que la bonne gestion budgétaire est poursuivie. Tous les curseurs pour une gestion efficace, performante et répondant à l'intérêt général ont été actionnés.

Ce compte administratif confirme que les choix budgétaires votés par la majorité municipale ont bien été mis en œuvre et réalisés.

C'est, en définitive, un compte administratif qui est le fruit d'une démarche anticipatrice de la majorité municipale et de son Maire précédent et actuel.

Jusqu'à ce jour, cela a été possible et tous les curseurs pertinents ont pu être actionnés. Or, qu'en sera-t-il pour les comptes administratifs des années futures où nous maîtriserons encore moins de leviers qu'aujourd'hui ?

Si cela a été possible, nous le devons, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, à l'effort conjugué de l'ensemble des personnels communaux, de la Direction générale, de ses cadres et de ses agents et aux élus dans leur délégation qui ont déployé le meilleur d'eux-mêmes. C'est cette nouvelle équipe qui a pris les marques au mois de mars.

Je les remercie tous et vous remercie d'approuver par chapitre le compte administratif 2014.

Je vous donnerai après, s'il y a débat, les articles à valider.

**Mme la MAIRE.** - Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. LADJICI.** - Pour ce qui concerne cette délibération, comme indiqué précédemment, nous nous abstiendrons.

J'ai quelques remarques à formuler. Nous avons regardé avec mon groupe les différents indicateurs portés dans le compte administratif. Nous constatons que nous avons des recettes réelles de fonctionnement par rapport à notre population de 18 000 habitants, de l'ordre de 2 359 € par habitant, sachant que la moyenne nationale pour la strate, les villes qui ont un nombre d'habitants équivalent au nôtre, est autour de 1 354 €.

Autant dire que nous avons une marge de manœuvre en termes de recettes réelles de fonctionnement assez considérable. Nous sommes à quasiment 1 000 € de plus que la moyenne des autres villes équivalentes à Chevilly-Larue.

S'agissant de l'encours de la dette par rapport à notre population qui est de 1 612 € pour une moyenne nationale autour de 949 €, comment explique-t-on qu'avec un niveau de revenu aussi considérable, nous ayons un encours de dette par rapport à la population plus élevé que la moyenne nationale ?

La question suivante s'adresse plutôt à Mme La Maire. Sachant que nous sommes dans un contexte particulier de réformes territoriales, vous avez récemment fait des déclarations publiques en ce qui concerne les réductions de budget que nous allons subir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, vous avez donné un chiffre de 15 % de notre budget, corrigez-moi si je me trompe, j'aimerais savoir, Madame La Maire, s'il est possible de mettre à disposition des élus d'opposition le calcul qui mène à ces 15 % car nous sommes tout à fait intéressés par la question. Nous aimerions l'étudier plus en

détail avec les élus du groupe.

Dans le cas où ces 15 % seraient confirmés, nous ne sommes pas dans un débat d'orientations budgétaires, c'est évident, mais nous avons l'occasion de discuter du budget, nous le faisons, quels arbitrages sont prévus à cet horizon pour pallier ce « manque à gagner » pour la ville ?

**Mme la MAIRE.** - Pour ce qui concerne les deux premières questions, peut-être André souhaiteras-tu apporter des éléments complémentaires, mais sur celle des recettes réelles de fonctionnement, les ratios donnent à voir que nous faisons partie des villes en Île-de-France... Je vais comparer par rapport à l'Île-de-France parce que comparer par rapport aux communes rurales, c'est un peu différent, y compris même sur la partie aire urbaine métropolitaine.

Nous avons un bon ratio de recettes réelles de fonctionnement, évidemment avant déduction des fonds de péréquation qui, bien évidemment, viennent dégrader ensuite ce ratio.

À l'échelle de la région, l'écart-type de recettes réelles de fonctionnement est très important, ne parlons pas de la région, puisque j'ai dit que je me concentrais sur l'aire métropolitaine, il s'échelonne de 500 à 600 € par habitant de potentiel financier, cet agrégat financier est utilisé de manière générale pour comparer les collectivités entre elles, jusqu'à plus de 6 000 € par habitant qui est celle de la commune de Rungis.

Je constate que, dans le Val-de-Marne, plusieurs communes sont dans des ratios comparables au nôtre. Ce ratio n'est pas arrivé par hasard. Il est en partie le fait de la présence du MIN sur notre territoire. Pour le coup, cette décision nationale s'est imposée aux communes sans que nous n'ayons ni le moindre mot à dire ni le moindre avis à émettre. Il se traduit par des recettes fiscales importantes et moins importantes depuis les réformes successives de la taxe professionnelle, notamment la suppression de la part salariale, une partie importante de l'impôt économique local puisque le MIN est une activité qui emploie beaucoup de salariés. La part assise sur l'emploi payé par les entreprises était essentielle dans nos recettes. À l'époque, 50 % de nos recettes étaient assises sur l'ensemble de la taxe professionnelle. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus qu'à 1/3.

Cette partie, qui nous a été un peu imposée, pose par ailleurs des désagréments. On l'a déjà vu : la coupure de notre commune en deux parties entre le quartier Larue et le reste de la ville, l'autoroute qui par ailleurs grève un certain nombre de fonctionnements, la présence de camions sur les routes de la commune limitrophe, etc. Voilà pour ce qui concerne les recettes fiscales issues du MIN qui constituent en partie ce ratio.

Une autre partie est le fruit de la politique volontariste de développement économique sur le territoire.

Lorsque des opérations d'aménagement conduisent à l'extension du site de L'Oréal, avec deux nouveaux bâtiments qui s'inaugurent sur une période de 5 ans et encore un autre qui rentre dans les tuyaux très prochainement, plus un parc d'activités qui accueille plusieurs centaines d'emplois aujourd'hui avec 4 nouveaux bâtiments sur la zone Vinci notamment, on est dans une situation où l'on a créé, nous aussi, les conditions de voir se bonifier les recettes fiscales de notre commune.

Je le précise parce que, parfois, je sens poindre un peu l'élément si ce n'est de critique en tout cas d'analyse que votre propos sous-tend, même s'il n'a pas été prononcé aujourd'hui, que je préfère d'ores et déjà dégonfler dans son contenu.

Une grosse partie de ces recettes est donc bien le fruit de la politique municipale. Il est un peu logique que, lorsqu'on mène ce genre d'effort, on en retrouve le bénéfice et les fruits tant en termes de richesses fiscales qu'en termes d'emplois sur la commune puisque c'est aussi un effet levier important pour les populations.

L'autre effet que je voulais citer est que ces indicateurs apportent un éclairage intéressant mais qui



n'est pas complet dans le sens où il faut aussi regarder quel est le degré de richesse des habitants de Chevilly-Larue.

Une ville comme Saint-Maur par exemple, a un potentiel financier par habitant très faible. Il n'y a pas d'entreprises sur le territoire de Saint-Maur. J'ignore quel est le niveau des impôts, globalement, il y a un niveau de recettes fiscales par habitant moins élevé que le nôtre.

Pour autant, quand on regarde la composition sociologique de la population, on se rend compte qu'elle n'est pas du tout la même que la nôtre. Il y a donc à renforcer dans les critères de comparaison des collectivités entre elles la question de la composition des populations parce qu'il est évident que, lorsqu'une population d'une commune comprend des gens plus paupérisés, des catégories de personnes plus fragilisées dans leur vie, le rôle de solidarité communale est plus important.

Une commune comme Saint-Maur ou Vincennes a un devoir de solidarité moins important à l'encontre de ces populations. Voilà pour l'élément d'appréciation sur la question des recettes réelles de fonctionnement.

Je vous invite à corriger votre indicateur de la déduction faite, une fois les fonds de péréquation prélevés, parce qu'il est aussi de mauvaise habitude de comparer des carottes et des poires. Lorsqu'on compare des revenus avant les prélèvements opérés, il est bien évident que les ratios sont inexacts.

En termes d'éléments de péréquation, en 2014, 3,1 M€ sont prélevés directement sur nos ressources comptabilisées dans les recettes réelles de fonctionnement que vous venez de décrire mais elles sortent immédiatement du budget. C'est le principe de la péréquation. Il n'y a pas de critique dans mon propos là-dessus. Je ne mets pas en cause le principe en soi de la péréquation si tant est que, je pense, qu'il faudrait qu'elle soit davantage verticale, c'est-à-dire de l'État aux collectivités, qu'horizontale, entre les collectivités. Néanmoins, il serait plus juste d'opérer cet élément de correction, pour nous, en déduction et, pour les bénéficiaires, en correction positive en quelque sorte.

Cela amène un élément de réponse à la deuxième question, l'encours de la dette, la réponse est dans la question. Il est bien évident qu'une commune qui a les moyens d'agir a un encours de la dette plus important parce qu'elle a une capacité de remboursement plus importante. L'indicateur le plus pertinent est davantage le ratio de désendettement.

Comment mesure-t-on la santé financière d'une collectivité ? Ce n'est pas tellement en regardant les éléments en volume ni même en ratio par rapport au volume de recettes. L'indicateur pertinent pour examiner l'endettement est bien le ratio de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il nous faudrait pour mobiliser l'excédent brut de fonctionnement, ce qui reste une fois utilisées toutes nos ressources pour financer nos dépenses de fonctionnement, le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

Comme André vous l'a indiqué tout à l'heure, nous avons un ratio parmi les meilleurs du Département. Il est d'un peu moins de 5 ans, ce qui est, je crois, le chiffre rêvé d'un grand nombre de collectivités.

Pour ce qui concerne le contexte des réformes territoriales, la question me surprend un peu parce que les éléments ont été donnés, redonnés, expliqués en réunions publiques puis décrits en Conseil municipal. Peut-être ai-je mal compris la question mais sur les 15 %, ce n'est pas très compliqué à opérer.

Il est évident que les ratios sont donnés à titre indicatif dans la mesure où les volumes des différents indicateurs varient d'une année sur l'autre avec un certain nombre d'inconnues. Je vous cite un exemple, il est bien difficile de savoir d'une année sur l'autre quel sera le montant du produit fiscal

d'une commune. Le taux que l'on vote est une chose, mais ce taux s'applique sur des bases qui, elles-mêmes sont soumises à des règles complexes d'évolution.

Lorsqu'on évoque des ratios que ce soit 10, 15 ou 20 % par rapport à un agrégat, on raisonne, toutes choses égales par ailleurs ou auxquelles on a pu appliquer des indices d'évolution comparables à ceux que l'on connaît actuellement. Il y a un degré d'aléas là-dedans, le chiffre n'est pas contractuel.

Ce sont des échelles de valeur qui permettent aux citoyens de se rendre un peu mieux compte des montants que cela représente.

Pour répondre le plus précisément possible à la question soulevée, ce n'est pas très compliqué en réalité, il suffit d'ajouter les montants prélevés concernant nos contributions au fonds de péréquation. En 2017, c'est-à-dire au moment où elles seront les plus importantes, elles se porteront à 4,4 M€. À celles-ci, il faut ajouter la non-recette que va constituer la baisse des dotations de l'État qui, elles-mêmes, seront à leur valeur la plus importante en 2017 avec une non-recette annuelle de 2,6 M€, ce qui porte le total à environ 7 M€ auxquels si, toutefois cela ne vous suffisait pas, il faudrait ajouter le résultat des réformes précédentes sur la suppression de la taxe professionnelle - je vous rappelle que les réformes successives concernant la taxe professionnelle se sont aussi traduites par des résultats importants pour nos recettes communales - et celles qui, aujourd'hui, ne sont pas encore réellement connues, mais qui - je le vois dans le cadre des réunions auxquelles je participe - commencent à pointer dans les propos notamment du préfigurateur de la Société du Grand Paris, à savoir la part contributive au fonds de péréquation que l'État souhaitera faire jouer à la dotation de compensation depuis la métropole et les territoires vers les communes. Dit comme cela, c'est peut-être un peu compliqué. Je vais essayer d'expliquer un peu.

Dans le cadre de la métropole, un certain nombre de compétences vont remonter depuis la commune jusqu'aux territoires et à la métropole, pour certaines de ces compétences à la métropole et pour d'autres aux territoires qui seront les composantes de cette future métropole dont on ne connaît en réalité pour l'instant ni le périmètre précis des compétences - c'est encore en cours d'examen à l'Assemblée Nationale avec de fortes évolutions dans la dernière période, potentiellement, des éléments vont beaucoup bouger par rapport aux projections que l'on a pu faire - ni le périmètre des territoires puisque le préfet de région ne s'est pas encore prononcé sur les futurs territoires.

Il n'empêche que, dans ce cadre, des compétences vont remonter à la métropole et aux territoires. La métropole et les territoires vont capter la totalité des recettes économiques de la commune. Jusque-là, c'est clair. Le produit de la CVAE va tomber dans les caisses de la métropole et le produit de la CFE dans celles du futur territoire.

Dans la mesure où les compétences assumées par la métropole ne sont pas des dépenses de gestion de service public à proprement parler, ce sont davantage des compétences de décision, de pouvoir en quelque sorte, une dotation de compensation va être rétribuée ensuite à la commune pour que celle-ci ne mette pas complètement « la clef sous la porte » puisqu'accessoirement elle n'aura plus de pouvoir sur rien, plus de finances sur rien, mais elle continuera à avoir des services à gérer. Il faut bien une dotation de compensation en retour. Même chose pour les territoires, c'est le mécanisme qui va se mettre en place.

Il est en train de se préfigurer le fait de vouloir faire jouer, à cette dotation de compensation, un rôle péréquateur, pour être plus claire, ramené à la commune moins que ce qu'elle continuera à avoir en charge.

Je ne vous cache pas que, dans une telle perspective, il est possible que ce ne soit pas 15 % qui soient concernés. Évidemment, les 15 % n'auraient plus de sens parce qu'ils s'adosseraient à une base qui, elle-même, aurait un dénominateur qui aurait été complètement modifié puisque les

dépenses de la commune ne seraient plus les mêmes étant donné les transferts de compétences. Tout cela sera très difficile à comparer les uns aux autres, mais voilà en gros la composante de cette évolution budgétaire défavorable que nous vous avons décrite.

Tu voulais compléter André ?

**M. DELUCHAT.** - Tu as dit beaucoup de choses. Deux éléments, le produit fiscal par habitant est certes un ratio mais si l'on ne met pas en relation tous les ratios qui sont dans notre matrice budgétaire avec les services d'une ville, ils ne veulent rien dire.

Le ratio fiscal, il est vrai, est établi par rapport aux richesses de la ville, aux recettes qu'elle perçoit et, dans celles-là, on a un chiffre. Nous, c'est 2 003, mais d'autres villes sont inférieures. Cela veut dire que l'on a des recettes.

Mme La Maire vient d'expliquer d'où elles provenaient pour la plupart. Mais comme je l'ai dit dans mon rapport, quand on a 6,5 % d'augmentation de bases économiques, ce n'est pas le marché qui nous les amène, c'est ce que nous sommes allés chercher après. C'est-à-dire que les recettes que nous avons en plus qui nous permettent d'avoir ce produit fiscal par habitant sont des ressources que la ville, par sa politique municipale, a permis d'obtenir dans un contexte de suppression de la TP.

Vous êtes Chevillais, vous savez tout ce qui se fait sur Chevilly-Larue, la Nationale 7, la zone Flammarion et tout ce qui va encore se faire sur la Nationale 7 et le Triangle des Meuniers. Je pense que, là, nous sommes dans une démarche où nous aurons des recettes importantes par rapport au nombre d'habitants que nous avons. En même temps, cela ne signifie pas qu'une ville a une population riche. Il faut s'enlever cela de l'idée.

Des villes comme la nôtre ont un potentiel de personnes en difficulté important. Je crois que selon l'observatoire social, c'est 40 ou 50 %, 1 sur 2. Je n'ai pas le chiffre exact, mais je crois que c'est de cet ordre.

Orly et une partie de l'aéroport, un exemple qui me revient à l'esprit, il y en a d'autres, ont, dans ce cadre, un produit fiscal équivalent au nôtre sauf qu'ils ont 60 % de logements sociaux. Cela veut dire que cette population est en grande difficulté et, pourtant, ils ont cela.

Il faut relativiser ce produit fiscal en fonction de la réalité sociale dans nos villes respectives.

Chevilly-Larue a plus de besoins sociaux à offrir à la population que d'autres villes qui n'en ont que 10 %. Je prends l'exemple d'Ormesson : de 0 % de logements sociaux, ils en ont désormais 5 %. C'est une ville dont on peut dire qu'il y a un potentiel. Ils n'ont pas beaucoup de charges sociales.

Quand nous mettons deux villes en parallèle, on voit qu'il faut nuancer les chiffres, ne pas les prendre bruts. Voilà pour le premier élément.

Le deuxième, qui correspond au premier, est la dette. Certes, on a une dette supérieure à la moyenne des strates, mais comme je le disais tout à l'heure, si l'on a peu de recettes et, en même temps, une dette faible, on n'aura plus de difficultés.

Ces villes-là ont plus de difficulté à rembourser leur dette alors qu'elles ont deux fois moins de niveau de dettes que nous. Il leur faut 15 ans voire 20 ans pour certaines. Nous, vous disons qu'en l'espace de moins d'un mandat, nous avons remboursé la dette. Bien évidemment, nous n'investissons pas, mais en l'espace de moins d'un mandat, soit en 4,5 années, nous avons remboursé notre dette.

Il faut mettre tout cela en rapport avec la réalité locale. Pour ce faire, nos investissements sont utiles à la population, sinon cela voudrait dire que ces investissements n'avaient pas lieu d'être. Je ne pense pas que ce soit l'avis des Chevillais.

Il faut tout relativiser. Je ne conteste pas les chiffres mais je les mets en relation avec la réalité.

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

**M. ISSAHNANE.** - On se croirait dans une salle du FMI en train de faire un audit d'un pays que je ne nommerai pas ! Dans un bilan, il faut voir la dette et les actifs qu'il y a en face.

Comme le disait André, en face de cette dette, il y a des services aux Chevillais, des équipements de haut de gamme. Ce sont des services utiles à la population. Ce n'est pas qu'une question d'argent. Il faut mettre ces ratios en relation avec la vraie vie.

**Mme la MAIRE.** - Sachant que, par ailleurs, nous sommes dans une situation tout à fait rassurante en termes de bonne gestion avec une dette raisonnable qui ne nous met absolument pas en difficulté de remboursement qui est, donc, une bonne dette saine pour l'économie. C'est important de le préciser.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. LADJICI.** - J'ai une petite remarque très rapide à faire pour répondre au collègue Hadi Issahnane.

Effectivement, il s'agit d'argent et je comprends tout à fait que cela puisse gêner d'en parler, mais il ne faut pas oublier que c'est l'argent des Chevillais, que des gens payent des impôts pour cela. Notre devoir d'élu, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition, est de discuter de la réalité des chiffres de notre ville.

Je comprends votre propos, mais des gens payent et, quand des gens payent, il faut expliquer pourquoi ils payent des impôts et comment ils sont utilisés.

**Mme la MAIRE.** - La réalité des chiffres tout autant que la réalité de la vie des Chevillais nous intéresse évidemment avant toute chose.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? J'avais prévu un petit propos conclusif qui pointait du doigt les éléments de menace sur notre budget pour la suite, finalement, dans mes réponses aux questions, je l'ai fait, je m'en contenterai si vous le voulez bien.

Il est toutefois important de préciser juste une chose, je ne peux pas m'empêcher de le faire quand même ! L'exercice 2014 est l'exercice un peu emblématique d'un changement d'époque. C'est, je crois, le dernier exercice dans l'histoire de la commune de Chevilly-Larue, j'espère me tromper - que ce ne soit pas vécu comme une phrase opposable si jamais cela devait prendre un chemin différent, ce dont je me réjouirai, c'est plutôt une analyse clairvoyante, je crois, des mesures qui nous seront opposées dans la prochaine période... Cet exercice a connu un niveau d'investissement de 12 M€. Je ne parle pas, là, de l'excédent brut de fonctionnement, je parle, là, de la capacité d'investissement.

Je ne pense pas qu'à l'échelle du mandat qui va nous occuper au cours des prochaines années, nous retrouvions un tel niveau d'investissements. Je pense que nous aurons... Cela fait référence à la question à laquelle je n'ai pas répondu Yacine tout à l'heure sur les priorités qu'il y a dans un contexte budgétaire difficile. Du coup, cela m'amène à en parler.

Dans le cadre du travail de projection et prévisionnel que nous avons mené avec les services communaux sur la question, nous avons fixé un cap très clair. Il est absolument indispensable dans une situation économique et sociale difficile pour un très grand nombre de Chevillais - quand je dis un très grand nombre, entendez dans mon propos qu'il s'étend à beaucoup de catégories de population - que la question du pouvoir d'achat, la question de l'inquiétude vis-à-vis de l'avenir, la question de la difficulté à finir ses fins de mois sont évidemment plus difficiles pour les couches les plus paupérisées, mais cela devient d'ailleurs difficile pour un très grand nombre d'entre nous. Dans un contexte comme celui-là, il est plus que jamais indispensable de préserver un niveau de service public local à la hauteur des besoins.

En termes de priorisations, ce qui vous a été présenté d'abord dans le cadre des orientations budgétaires et ce qui a été confirmé ensuite par le vote du budget que je réaffirme aujourd'hui un peu solennellement dans le cadre de ce commentaire sur cet exercice emblématique d'un changement d'époque, nous allons être amenés, dans les années à venir, à réduire notre capacité d'investissement. Cela ne veut pas dire que cela ne s'accompagnera pas de mesures pour essayer de contenir les dépenses de fonctionnement, mais l'idée est, bel et bien, de maintenir le niveau de service public local.

Il va bien nous falloir toutefois lisser les projets d'investissement en toute raison, dans la mesure où, si l'on applique les projections de toutes les mesures que l'on vient d'évoquer, à la fois baisse des dotations de l'État et augmentation des fonds de péréquation, l'excédent brut de fonctionnement, qui a été pointé du doigt ici comme étant proche de 6 M€, va se réduire comme une peau de chagrin au fur et à mesure du mandat.

Nous sommes dans une logique aujourd'hui où nous essayons d'organiser la construction budgétaire pluriannuelle de telle façon que nous disposions, sur la totalité de la durée du mandat, d'une capacité d'investissements réduite par rapport à la capacité antérieure - je ne vois pas comment en réduisant notre budget de 7 M€, on pourrait continuer à faire comme avant - donc en échelonnant dans le temps et en cherchant chaque fois que possible d'autres modes de financement que je ne détaillerai pas ici et qui ont déjà été un peu explorés et que nous avons déjà d'ailleurs expérimentés, pour un certain nombre, sur Chevilly-Larue. La réalisation de la crèche des Petites Colombes, par exemple, n'a pas été prise sur les deniers communaux, mais bel et bien intégrée dans un bilan d'aménagement.

Ce sont des pistes de travail qui, plus que jamais, nous interpellent pour la suite et nous amènent à être inventifs sur les constructions à venir, les constructions d'équilibre financier, j'entends bien sûr.

Un petit commentaire important pour vous donner à voir que l'on n'est pas dans le propos et le discours. On est dans le concret. L'excédent brut de fonctionnement ne sera plus au même niveau au cours des prochaines années, si l'on veut maintenir une fiscalité modérée bien sûr. Nous pourrions faire le choix comme d'autres communes d'augmenter de 15 ou 20 %. Ce n'est pas le nôtre. Nous voulons maintenir une fiscalité modérée pour les Chevillais. Les priorisations iront un peu dans ce sens.

Comme il y a eu un haut niveau d'investissement au cours des 10 dernières années, je pense que le patrimoine communal pourra absorber de bonne façon cette baisse dans les prochaines années.

Il n'empêche qu'à long terme la question reste posée de savoir comment nous serons appelés à faire face à nos obligations.

À l'échelle du mandat, nous avons construit quelque chose qui peut fonctionner, même si ce sera difficile et même s'il faudra continuer de revendiquer le retour des dotations de l'État telles qu'elles étaient jusque-là.

Le compte administratif est un document qui doit être voté en l'absence du Maire, de telle sorte qu'il puisse être voté sans pression de la part du Maire étant donné que vous auriez très peur de la pression que je pourrais exercer sur vous !

Je vais physiquement quitter la salle et céder la présidence de séance à la première adjointe, Hélène Husson, qui va procéder au vote. Je reviendrai quand le vote aura eu lieu.

*(Sortie de Mme la Maire à 20 h 30.)*

**Mme HUSSON.** - Je mets aux voix le compte administratif 2014.

**☛ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 2014 DE LA COMMUNE EST ADOPTÉ, MOINS SEPT ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI, MME ZEHIA,**

**M. MACHELON, M. VICERAT ET MME PONOTCHEVNY)**

*(Retour de Mme la Maire à 20 h 31.)*

1.4 - Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe d'assainissement

**M. DELUCHAT.** - *Présentation...*

En section d'exploitation, les recettes s'élèvent à 329 276,09 € et les dépenses à 136 123,80 € et, en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 278 440,47 € et, en dépenses, à 268 431,43 €. Il y a en restes à réaliser 358 960,50 €.

**Mme la MAIRE.** - Des questions ou des remarques ?...

*(Aucune.)*

Je vais de nouveau m'absenter. La présidence de séance est donnée à Hélène Husson.

*(Sortie de Mme la Maire à 20 h 33.)*

**Mme HUSSON.** - Je mets donc aux voix l'affectation du compte administratif du budget d'assainissement.

**☛ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT EST ADOPTE, MOINS SEPT ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI, MME ZEHIA, M. MACHELON, M. VICERAT ET MME PONOTCHEVNY)**

*(Retour de Mme la Maire à 20 h 34.)*

1.5 - Affectation du résultat 2014 du budget de la commune

**M. DELUCHAT.** - C'est la différence entre l'excédent, l'exécution et ce qu'il reste.

Les excédents de fonctionnement capitalisés s'élèvent à 3 063 292,82 €, le solde d'exécution négatif reporté est à - 2 745 121,47 € et les excédents de fonctionnement reportés sont de 1 471 925,74 €. Ce résultat est affecté en excédent de fonctionnement reporté pour la section de fonctionnement.

**Mme la MAIRE.** - Avez-vous des questions ?...

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

**☛ VOTE : ADOPTE, MOINS TROIS ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

1.6 - Affectation du résultat 2014 du budget annexe d'assainissement

**M. DELUCHAT.** - Les excédents de fonctionnement capitalisés s'élèvent à 240 410,94 €, le solde d'exécution négatif reporté est à + 118 549,56 € et les excédents d'exploitation reportés sont de 59 300,84 €.

**Mme la MAIRE.** - Avez-vous des questions ?...

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

**☛ VOTE : ADOPTE, MOINS TROIS ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

1.7 - Autorisation de lancement d'un appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation partielle de la piscine municipale

**M. SUAZO.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - La piscine fait l'objet d'un certain nombre d'études depuis quelque temps puisque la toiture présente de très sérieux signes de vieillissement.

Dans un premier temps, il avait été envisagé de procéder à des travaux exclusivement sur la toiture, puis des études complémentaires plus approfondies avaient conduit à constater la nécessité de procéder à des travaux plus lourds, des travaux sur l'ensemble de la structure, pas du bassin. C'est vraiment la structure du bâtiment qui est attaquée par la corrosion. Il n'y a pas aujourd'hui de situation de danger, mais c'est le moment où il faut intervenir. Pour l'instant, cette délibération a vocation à lancer l'appel d'offres. Les travaux seront, quant à eux, prévus à la rentrée de septembre 2016.

**M. BLAS.** - Concernant l'Elan, le principal objectif va être de trouver des créneaux horaires dans les communes ayant des piscines se trouvant à proximité de notre ville.

Nous attendons un premier démarrage avec l'étude du projet, nous attendons de voir si les dates vont pouvoir être respectées. Ensuite, nous prendrons attache auprès de ces communes de façon à les solliciter afin qu'elles nous libèrent quelques créneaux et que nos champions dans la section natation ou natation synchronisée puissent trouver leur compte à travers les piscines de l'arrondissement voire un peu au-delà s'il le faut.

**Mme HUSSON.** - Nous sommes dans la même démarche pour les écoles. Nous avons l'année scolaire 2015-2016 pour organiser la reprise des créneaux, ce qui se passe habituellement avec les communes avoisinantes. En général, il y a un échange de solidarité pour que les piscines qui ne sont pas en travaux puissent libérer quelques créneaux afin qu'en utilisant plusieurs autres piscines, nous puissions récupérer nos propres créneaux et faire en sorte que le parcours scolaire lié à la natation puisse être poursuivi pendant cette année de travaux.

**Mme la MAIRE.** - Il s'agit bien d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Cette mission de maîtrise d'œuvre est estimée à 216 000 €. Je vous indique tout de suite que le montant des travaux ne sera pas de cet ordre, on sera dans des montants probablement plus proches de 3 M€.

Cela appelle-t-il des questions de votre part ?

**M. MACHELON.** - La piscine est très malade quand on regarde les lignes. Quoi qu'il en soit, a-t-on pu en parallèle mener une étude pour connaître le coût réel d'une piscine nouvelle ?

**Mme la MAIRE.** - C'est une excellente question que, systématiquement, la totalité des personnes à qui le sujet a été présenté s'est posée, moi la première ! Je vous indique donc qu'à la question : si l'on rasait tout et que l'on faisait une nouvelle piscine ? La réponse est que cela coûterait de 10 à 15 M€, ce qui a suffi à nous calmer !

Cela répond-il à la question ?

**M. MACHELON.** - Absolument, merci.

**Mme la MAIRE.** - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci pour les usagers de la piscine.

1.8 - Autorisation de signer le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction partielle du centre de loisirs et espace collégien Pablo Neruda

**Mme la MAIRE.** - *Présentation...*

Vous avez tous en mémoire les éléments survenus dans la nuit du 31 décembre. Depuis, tout a été fait pour estimer l'étendue des dégâts et des travaux à opérer. Les estimations portent le montant des travaux de réparation à environ 1,5 M€. C'est une enveloppe globale.

L'aspect positif est que la zone à reconstruire est assez limitée. Le bâtiment a fait preuve d'une bonne résistance au feu, ce qui permet d'envisager une reconstruction en deux temps successifs.

Pour essayer d'aller le plus vite possible, l'idée est d'abord d'isoler la zone sinistrée de manière à procéder à de premiers travaux de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment. Il a déjà été procédé à une décontamination pilotée avec l'assurance, c'est la seule chose que l'on a eu le droit de faire.

À ce jour, nous n'avons pas encore obtenu le feu vert de l'assurance pour lancer les travaux de réparation, mais nous avons eu le droit de le faire parce qu'une vraie question sanitaire se posait.

Le plan de travail est de fonctionner en deux étapes :

- d'abord de réhabiliter la partie la moins attaquée qui nécessite surtout de raccorder les réseaux d'électricité, etc. Tout a été endommagé. On ne peut plus rétablir l'électricité. Cela nécessite de passer par des travaux préalables.

- ensuite, d'isoler la partie sinistrée, de rétablir le fonctionnement des réseaux de manière à pouvoir essayer de rouvrir le plus tôt possible le centre de loisirs aux enfants,

- et, en parallèle, des travaux un peu plus de fond et lourds sur la structure, là où elle a été principalement attaquée de manière à, dans un deuxième temps, être en capacité de rouvrir le restaurant et la salle polyvalente ainsi que l'étage puisque deux salles d'activité ont été fortement atteintes.

L'idée est d'être le plus opérationnel possible rapidement, sachant que, pour l'instant, une rencontre formelle sur place, j'allais dire, a enfin pu avoir lieu. Elle est enfin, pour nous usagers et collectivité, porteuse du projet.

Quand on compare à d'autres cas comparables d'incendie, nos experts nous confirment que les procédures sont allées vite en matière de désignation d'un expert judiciaire. Je considère que c'est trop tardif, mais une réunion a pu enfin se tenir en présence de l'expert judiciaire désigné par le tribunal le 1<sup>er</sup> juin, à partir de laquelle il va pouvoir nous adresser un rapport qui va nous permettre, en accord avec les parties en cause, de procéder réellement aux travaux.

Tant que nous n'avons pas la garantie d'un accord unanime des parties en présence de commencer les travaux, nous ne pouvons rien faire, sinon nous prendrions le risque de ne pas nous voir rembourser par l'assurance le montant des travaux, ce qui, au vu de la note, serait un peu problématique.

Voilà où nous en sommes.

Nous passons cette délibération de manière à pouvoir, dès que le feu vert nous sera donné, entamer les travaux immédiatement.

Les entreprises sont sur les starting-blocks. Tout le monde est prêt à faire au mieux et au plus vite, mais bien sûr, il nous faut en passer par là.

Avez-vous des questions ?

**Mme DAPRA.** - La somme de ce marché sera-t-elle prise en charge par l'assurance ?

**Mme la MAIRE.** - C'est la grande question que nous avons envie de poser au juge. Seul le juge pourra statuer.

Nous avons un contrat qui, comme je l'ai déjà dit en Conseil municipal, prévoit, sous couvert d'une franchise de 3 000 €, une prise en charge à 100 % de ce type de sinistre. Sauf qu'au vu du montant,



l'assurance essaie de trouver des failles.

Pour l'instant, elle n'a pas réussi à nous apporter d'éléments que nous estimant probants. Toutefois, ce n'est pas nous qui serons décisionnaires. C'est pourquoi le juge a été saisi. C'est lui qui se prononcera sur la question.

Pour l'instant, c'est la prudence qui l'emporte.

A priori, tous les éléments en notre possession vont dans le sens d'un remboursement à 100 %, mais tant que le juge ne l'a pas affirmé, on ne peut pas le dire avec certitude. C'est une décision de justice.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 1.9 - Répartition et versement de la dotation du Conseil départemental au profit des associations

**M. DELUCHAT.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - Des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Nous avons un certain nombre d'avenants tout au long de ce Conseil municipal à des conventions cadres de partenariat avec des associations. Je vous propose chaque fois que ce sera possible de les examiner ensemble, sauf à ce qu'un membre du Conseil municipal demande que ce ne soit pas le cas et sauf lorsque le Président de l'association concernée est présent dans notre tour de table puisque cela implique qu'elles ne prennent pas part au vote.

Mis à part ces deux exceptions, je propose que l'on procède ainsi.

**M. DELUCHAT.** - Les avenants à la convention concernent 13 associations. Les 13 délibérations ont été débattues dans les commissions respectives. Je crois qu'il y avait unanimité à chacun des avenants.

Les seules associations sur les 13 qu'il faut séparer sont celle sur l'ACSF et celle sur le centre culturel.

Toutes les autres concernent le COS (le comité d'œuvres sociales). Si vous êtes d'accord, on peut faire un tir groupé.

(Approbation.)

#### 1.10 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS)

##### 2.1 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT)

##### 2.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-larue

**M. DELUCHAT.** – Pour cette délibération, on vous a remis sur table le budget prévisionnel pour lequel il y avait une petite erreur.

2.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup

3.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF 94)

3.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association le pôle d'économie solidaire Chevillais (PESC)

3.4 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne

4.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte

4.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Amitié Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour (ACDKM)

#### **5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION SANTÉ**

5.1 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH)

5.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association épicerie solidaire/« Sol'Epi »

**Mme la MAIRE.** - Avant de passer aux votes, j'ai des réactions dans la salle de questionnement sur certaines.

Je propose de passer tout à l'heure à un vote global. Si vous avez des questions postérieures aux commissions où les délibérations ont été examinées, il est important de les poser.

**Mme PONOTCHEVNY.** - Vous nous avez redonné la convention pour l'Elan rectifiée d'un montant. Le total n'a pas été changé.

**Mme la MAIRE.** - La coquille présente dans le premier envoi a été corrigée dans le tableau mais on a oublié de modifier le total.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Y a-t-il des demandes de votes séparés concernant les 11 délibérations que vient de pointer André Deluchat ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

**☞ VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

C'est la suite de l'attribution des subventions.

1.11 - Adoption des tarifs municipaux de l'année scolaire 2015-2016

**M. DELUCHAT.** - *Présentation...*

À la quasi-unanimité de toutes les commissions, l'hypothèse retenue est celle d'augmenter progressivement les tarifs de 0 à 1 %. Concernant ces tarifs, nous fonctionnons pour la plupart sur des taux de couverture. Cela permet de maintenir le taux de couverture des recettes par rapport au coût du service pratiqué.

Si l'on a une dégradation, on prend une voie que l'on ne pourra jamais récupérer.

Nos tarifs représentent au grand maximum pas plus de 50 % de la valeur du coût réel. Nous ne

pouvons pas nous permettre - c'est le choix politique que nous avons pris - de dégrader ces taux de couverture qui représentent parfois entre 15 et 22 ou 23 %. C'est assez limité. Cette augmentation de 0 à 1 % nous permet non seulement de maintenir les taux de couverture mais aussi de faire face à l'augmentation des coûts de service de ces prestations. Nous tenons compte du fait que le pouvoir d'achat des ménages est aussi en berne depuis l'année dernière. Je pense qu'il n'y a pas eu beaucoup d'effets inverses cette année.

L'augmentation trimestrielle du quotient 6 pour la musique cycle 2 est de 1,24 € au quotient le plus élevé. Pour la danse, c'est encore moins puisque les tarifs sont moins élevés et, pour les arts plastiques, c'est encore plus réduit.

On n'a pas augmenté les tarifs fixes concernant les concerts, les heures de journées et autres. On les a laissés en l'état. Nous voulons des chiffres ronds, nous n'allons pas avoir des virgules dans nos tarifs. L'année prochaine, nous regarderons attentivement ce qu'il faut faire.

L'augmentation du coût du repas pour le tarif le plus élevé, le quotient 6, sera de 3 centimes. Il est vrai que 3 centimes peuvent représenter une petite somme pour certains. C'est un tarif beaucoup plus bas qu'ailleurs puisque l'on a divisé par deux les tarifs.

En même temps, je réponds à certaines questions qui m'ont été posées, cela nous couvre tout juste l'augmentation des frais de fonctionnement. On en est assez loin, même si au niveau de la restauration, on arrive au taquet avec 2 400 repas quand notre restauration est faite pour 2 000. On ne peut pas repousser les murs. J'ai l'impression que nous sommes victimes de notre succès.

Pour les centres de loisirs, le tarif est différent. Nous sommes plus faibles que d'autres villes voisines. Pour récupérer, nous avons décidé il y a 3 ans de rattraper. On avait 3 catégories, 3 systèmes.

Maintenant, nous avons une évolution sur un tarif journalier pour 2 heures notamment d'accueil du matin et du soir qui, aujourd'hui, sera rattrapé progressivement pour atteindre à peu près le même taux horaire que ce soit en centre de loisirs ou en accueil du matin et du soir, mais cela va prendre plusieurs années.

Pour tout le reste, les études surveillées notamment, nous n'avons pas pratiqué d'augmentation.

**Mme la MAIRE.** - Dans cette fixation de tarifs, nous sommes fidèles à l'esprit que nous évoquions tout à l'heure sur le compte administratif.

L'augmentation est modérée, voire il n'y a pas d'augmentation, chaque fois que possible de la fiscalité, ce qui s'applique aussi sur les tarifs. On essaie de contenir au maximum l'augmentation parce qu'on sait bien que les familles ne peuvent pas assurer des hausses de tarifs importantes. Faire ainsi semble être un point d'équilibre tenable.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.12 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Carvounas pour l'installation d'équipements d'optimisation de la propreté

1.13 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Mme Benbassa pour l'installation d'équipements d'optimisation de la propreté

**M. ROUX.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - Cela génère par ailleurs des économies de fonctionnement.

Pour mémoire, deux choses, vous vous souvenez qu'une autre demande de subvention au titre de la réserve parlementaire avait été formulée au cours d'un précédent Conseil municipal sur saisine en quelque sorte de la sénatrice Laurence Cohen.

Il s'agit, là, de deux sollicitations écrites de deux nouveaux sénateurs qui se sont manifestés à nous. C'est une demande de subvention. Nous ne disposons pas encore de la garantie que ce sera pris en compte. C'est une sollicitation sur la base d'une manifestation d'intention.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. DELUCHAT.** - La question de la réserve parlementaire me gêne un peu. La dernière fois, notre groupe aurait dû la soulever, elle l'a soulevé aujourd'hui. Il fallait qu'on la soulève un jour.

On a une vraie question de politique de fond dans ce pays.

Au moment où la classe politique, les élus, nos parlementaires sont vilipendés par une grande partie de la population de manière abusive, excessive, il ne faut pas « prêter le flanc » pour que de telles choses se reproduisent. Il faut que l'on redonne dans ce pays de la transparence et de la cohérence à l'action politique.

Je crois que la cinquième République a fait son temps. Vous verrez que je ne suis pas très loin de ce que je vais dire sur la réserve parlementaire.

Cette réserve parlementaire, cette réserve institutionnelle - puisque l'Assemblée nationale a une réserve institutionnelle, je vous l'apprends - a été instituée en 1970, c'est-à-dire quelques 12 ans après la constitution de la cinquième République mais après le départ de l'Élysée du Général de Gaulle en 1969.

Elle a été instituée sous l'ère Pompidou et validée par toutes les forces politiques.

Je ne tire à boulets rouges sur personne en particulier.

Cette question n'a fait que donner aux élus et aux députés une réserve qui a évolué dans le temps, qu'ils avaient toute liberté d'attribuer sous un contrôle assez réduit à qui ils voulaient sous la forme d'investissements, de fonctionnement, d'initiatives etc. Cette manne, qu'on le veuille ou non, ressemblait à un système féodal, à une certaine vassalité.

Tout cela a eu un écho.

Je ne vais pas refaire l'histoire, mais il me semble qu'il faut essayer de changer les choses, sinon on continuera comme avant et on dira : ce n'est pas notre faute et les gens diront : ils n'y connaissent rien, ils ne peuvent pas nous accuser de telle ou telle chose, etc.

Ne mettons pas les « doigts dans le pot de confiture ». Je veux que l'on évite de « mettre les doigts dans le pot de confiture ».

J'arrive à la période actuelle. En 2013 ou 2014, le Président de l'Assemblée Nationale a décidé de remettre un peu d'ordre là-dedans et de rendre publique l'utilisation des fonds.

Tout cela est vrai. Pour les députés, on peut le voir sur le site. Le Sénat se « fait tirer l'oreille » mais on ne sait toujours pas. Je vous mets au défi de savoir à quoi ont servi les fonds attribués par chaque sénateur.

Dans ce cadre, nous savons que Bercy le demande et que le Sénat « se fait tirer l'oreille » et « traîne des pieds ». Je trouve que trop, c'est trop. Il faut « mettre les pieds » dans ce problème.

Au moment où l'on veut supprimer la dotation globale de fonctionnement aux collectivités, on laisse aux députés la possibilité d'attribuer certaines sommes y compris à leur propre ville pour leur fonctionnement.

Un exemple : Gilles Carrez, 1 M€ l'année dernière. Allons-y... !

Ces questions sont posées.

Il n'est pas le seul, car s'agissant du dénommé Jean Arthuis, c'est 3,3 M€ en 2010.

Voyez, ce n'est pas à la marge.

Ils ont le droit de choisir à qui ils donnent ces sommes. Maintenant, il faut qu'ils disent pour quoi et à qui ils les remettent.

C'est un peu le petit bout d'une République bananière : on donne aux copains des copains.

Je ne suis pas naïf, lors des périodes pré-électorales... Cela fait quelques années que j'ai un mandat municipal. Jamais aucun élu député n'est venu nous demander si nous avons besoin de sa réserve parlementaire. C'est la première fois.

Je ne suis pas naïf, nous ne sommes pas naïfs en la matière.

Cette réserve parlementaire est de 80 M€ à l'Assemblée Nationale et de 55 M€ au Sénat. 135 M€ par an sont répartis par les députés pour ce que bon leur semble. Bien évidemment qu'ils ont un contrôle a posteriori. Il doit y avoir des dossiers, mais quand même ! Arrêtons. Ce n'est pas de la plus grande transparence.

Le Président de l'Assemblée Nationale dispose par an de 520 000 €, les Présidents de commission et les vice-Présidents de 260 000 €, etc. Cela veut dire que, sur un mandat de 5 ans, au total pas loin de 700 M€, de l'argent public, sont diffusés sans critères bien précis.

Je m'arrêterai-là.

Nous allons porter le débat sur la place publique, je vous le dis clairement, y compris dans le Val-de-Marne mais il sera porté également ailleurs.

Cette question est une question de fond.

Même si j'ai des problèmes ou des questions politiques avec M. Carvounas, j'en ai moins avec Mme Benbassa et beaucoup moins encore avec Laurence Cohen, ce n'est pas la personne qui me guide. C'est le principe même qu'il faut changer complètement dans ce pays. C'est pour cela que, par principe, nous sommes hostiles à de telles pratiques.

Ce n'est pas parce qu'on le demandera qu'on l'aura.

Je prends l'exemple de notre député du coin. Je sais qu'il a attribué une subvention à Chevilly-Larue mais je sais aussi qu'il a attribué 30 000 € au club sportif de Fresnes. Je sais aussi que nos députés, je ne vais pas tous les citer, ont attribué une subvention à leur ville pour combler un de leurs investissements.

Dans ce cas, compte tenu de notre première décision, afin de ne pas apparaître comme partisans voulant faire des coups politiques, nous voterons pour cette délibération, mais à l'avenir nous ne voterons plus de telles demandes sur les fonds de la réserve parlementaire parce qu'il faut vraiment changer cela.

Sachez quand même que le Président de l'Assemblée Nationale dispose d'une réserve institutionnelle de 5,5 M€. Cette somme permet de financer des fondations, mais aussi des organisations nationales qui ont une vocation internationale, qu'elles soient humanitaires ou autres. Je pense qu'il faudrait de la transparence, que ce soit inscrit dans la loi et que ce soit à la seule disposition du Président de l'Assemblée Nationale.

**Mme la MAIRE.** - Merci André.

**M. TAUPIN.** - Il n'est pas nécessaire de faire ce soir une révision critique de la cinquième

République parce qu'on risque d'y passer un bon bout de temps ! Il se trouve que cette réserve parlementaire existe, autant, quand on peut en bénéficier, étudier le meilleur moyen et avoir les outils les plus appropriés pour en bénéficier.

Les parlementaires sont des élus nationaux. Ils sont là pour discuter et voter les lois, mais ce sont aussi des élus locaux. Les sénateurs sont aussi des élus dans le département. Je connais bien Esther Benbassa, j'en avais discuté avec elle il y a quelque temps. On n'est pas très nombreux dans notre formation politique, on se connaît bien, on se voit souvent ! On peut discuter librement. Pour elle, c'était que faire de sa réserve parlementaire ? C'est une interrogation qu'elle pose aux élus locaux. C'est un élément qu'il faut prendre en compte. L'idée proposée est intéressante. On peut peut-être travailler plus en amont.

Je voterai cette délibération. Après, on verra à réviser la constitution.

**Mme la MAIRE.** - Pour répondre à cette question précise de la fin sur la concertation en amont, le courrier est arrivé le 2 juin. Les délais pour déposer les choses sont très serrés. Cela éveille beaucoup de débat dans notre assemblée communale.

**Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ.** - Je voudrais que l'on précise, André l'a dit et je le répète, le fait que ce n'est pas à l'adresse de quelque couleur et parti politique que ce soit puisque tous les députés et sénateurs perçoivent la réserve parlementaire.

C'est bien pour le principe aussi parce que nous arrivons dans un contexte où les Français ne comprennent pas ce qui se passe au niveau de ceux qui les dirigent et qu'ils ont tendance à penser - moi-même j'en suis - que, parfois, nous avons des parlementaires hors sol !

On l'a vu, la question n'est pas la couleur politique. La question est du niveau démocratique.

Si des sommes sont fournies à des parlementaires à discrétion et, qu'à discrétion, ils peuvent les redistribuer, la question est de savoir dans un débat le plus large possible... Je rappelle que certains parlementaires, quelle que soit leur couleur politique, souhaiteraient une discussion sur ces états de fait. Je pense que nous, commune, devons aussi nous saisir à notre niveau de ce principe de redistribution de fonds publics, alors même que les Français se posent des questions.

Nous l'avons vu sur un ministre, nous l'avons vu sur d'autres aussi. Les gens, parce qu'ils se serrent la ceinture aujourd'hui, sont scandalisés par le fait que leur argent, l'argent du contribuable, est disposé d'une façon qui peut leur paraître un peu légère à un moment où certains sont, à 2 € près, dans leur budget quotidien.

C'est ce qu'André et le Groupe voulaient vous dire ce soir même si, comme nous l'avions précédemment fait, nous n'avons pas porté la discussion ce soir, nous l'abordons. Nous accompagnons ce soir ce qui sera dit. Nous ne sommes pas là pour faire des coups dans le dos. Nous souhaitons pouvoir exprimer la voix du parti de gauche sur cette question.

**Mme la MAIRE.** - Merci Nathalie de cette précision.

**M. LADJICI.** - Je réponds à l'intervention d'André Deluchat en ce qui concerne sa volonté et celle de son parti, si je comprends bien, avec Nathalie de porter ce débat sur la place publique.

Je trouve un peu dangereux de vouloir faire une campagne politique sur ce type de sujet parce que les montants que tu cites sont tout à fait faramineux. Cela fait tourner la tête.

J'ai entendu parler de 1 M€. Je ne fais que te citer. Je trouve très dangereux de parler de ce type de montant sur la place publique face à des citoyens qui ont des difficultés importantes à boucler les fins de mois. Cela risque d'avoir l'effet inverse, celui de renforcer les positions du Front National consistant à répéter à longueur de journée que les partis traditionnels sont tous corrompus. Voyez comment ils font du clientélisme avec la réserve parlementaire.

Ceci étant dit, beaucoup de parlementaires ont fait des excès. Toutefois, il ne faut pas mettre non plus tout le monde dans le même sac. Il faut à « tout prix » les désigner, les juger, faire en sorte que cela se ne renouvelle pas parce que cela nuit à notre fonctionnement démocratique, mais force est de constater qu'une majorité de parlementaires, de députés et de sénateurs utilisent cette réserve de façon tout à fait convenable permettant à des dizaines, voire à des centaines d'associations dans notre ville, de vivre et de proposer des activités à leurs adhérents.

Je connais, y compris à Chevilly-Larue, voire dans des villes qui nous entourent, des associations qui apprécient beaucoup cette réserve parlementaire parce que cela leur permet de se développer, d'accéder à plus de personnes, à baisser le tarif des manifestations qu'elles proposent.

Vous avez raison, il y a toujours plus à faire. Un pas de géant a été fait en termes de transparence sur cette réserve parlementaire. Depuis peu, les Députés la publient intégralement. Certains sénateurs le font spontanément tandis qu'un effort est à faire de la part des sénateurs qui ne le font pas de façon automatique.

Si vous avez un groupe au Sénat, la présidence du Sénat donne entre 100 et 130 000 € par député, charge à lui de les répartir comme il le souhaite aux élus.

Il faudrait plafonner le montant afin qu'un élu ne prenne pas la réserve parlementaire de son voisin pour je ne sais quelle conquête électorale sur son territoire. Il faut essayer de mieux la régler.

Pour conclure mon propos, il y a de mémoire d'autres députés dans notre département. Je pense que, par ces temps de crise où les collectivités sont sollicitées pour participer à l'effort de redressement des comptes de la Nation, il faudrait évidemment solliciter d'autres parlementaires, d'autres sénateurs.

Notre Président du Conseil général, Christian Favier, qui connaît parfaitement bien les problématiques de dotation aux collectivités, qui est sensible aux difficultés auxquelles sera soumise notre ville, sera tout à fait réceptif à une demande de réserve parlementaire pour financer ce type de projet.

Christian Favier est notre Président du Conseil général, il connaît bien les problématiques, mais on peut tout à fait solliciter d'autres élus de droite. Christian Cambon est sur le département, il ne faut pas s'en priver, c'est une très bonne initiative. Il faut la généraliser à tous les élus parlementaires du département.

**Mme la MAIRE.** - Vous nous laisserez maîtres de savoir qui l'on saisit. Si une délibération concernait une prise de position de la sénatrice, Laurence Cohen, c'est dans un dialogue resserré avec l'autre sénateur du même groupe politique au Sénat, donc, dans une parfaite adéquation, qu'elle aurait lieu.

Merci de l'intervention.

**Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ.** - Je voudrais répondre à Yacine sans aucun esprit de polémique. Quand tu parles de faire attention au fait que certains partis populistes puissent se saisir de ces questions, en même temps, ils touchent aussi la réserve parlementaire. Je ne pense pas qu'ils crient haro sur le baudet sur quelque chose qu'eux-mêmes perçoivent. Il ne s'agit pas d'affoler les populations mais gare aux bombes qui nous sont tombées aux pieds s'agissant de certaines affaires.

En notre sein, nous sommes responsables, nous sommes des adultes, nous pouvons discuter très sereinement de ces choses. Peut-être, cela sera-t-il fait dans d'autres collectivités. C'est peut-être justement notre niveau de collectivité qui permettra à ces parlementaires de se reposer des questions et de mettre véritablement cela en débat.

Nous sommes assis sur un système qui provient véritablement, vous le vérifierez, du système féodal. Il me dérange un peu d'être au 21<sup>ème</sup> siècle et de fonctionner sur des histoires de vassaux et

de suzerains : je te prête, tu me mets à disposition tes armées, je te donne de l'argent et un fief.

Au 21<sup>ème</sup> siècle, on pourrait un peu avancer sur les questions à l'ère des nouvelles technologies. J'en ai fini.

**Mme la MAIRE.** - On a compris qu'il y a un débat de fond sur la question qui appelle des échanges d'arguments qui sont tous( autant légitimes les uns que les autres et qui demandent que ce soit pris avec sérieux au sein de cette assemblée.

Je vous remercie de respecter ce débat que je partage pour partie dans les éléments qui ont été donnés.

Je considère sur la question même du principe que, lorsqu'on est un élu national, disposer d'une enveloppe de manière arbitraire à répartir sur soit une circonscription soit un périmètre donné alors même que ce n'est pas du tout en lien avec le mandat pour lequel il a été élu, est la question. Quand on élit une équipe municipale, on l'élit sur un projet municipal avec un programme qui établit des objectifs et des orientations.

Quand on est élu Député ou Sénateur - Sénateur, c'est encore un peu différent parce que c'est le scrutin indirect - quand on est élu Député, on est élu sur la base de points de vue nationaux, avant toute chose. On peut aussi porter et défendre des intérêts locaux, mais on le fait en général plus sous l'angle de, comment en tant que Député ou Sénateur, on peut arriver à débloquent des questions compliquées en lien avec les différentes instances de l'État et des collectivités concernées plus qu'en interventions directes.

Sur la philosophie, je partage le regard de considérer que le dispositif est un peu suranné en quelque sorte et la nécessité de poser soit des règles de fonctionnement sur la transparence plus claire, mieux établie et appelant à une bonne gestion, soit la suppression de cette disposition qui, somme toute en effet, n'apporte que peu à la démocratie en général et à la démocratie de proximité en particulier.

J'invite à appliquer la même discipline rigoureuse dans les analyses des uns et des autres concernant les sujets. Des choses font un peu mal à entendre.

Lorsque j'entends : attention, il est dangereux de porter ce genre de débat sur ce genre de sujet parce que cela risque de produire des effets inverses à ceux escomptés, comme le vote du Front National, etc. Excusez-moi de relever cet élément, mais enfin, quand on porte au niveau national des propos qui, sans arrêt, fustigent les élus - je ne le dis pas forcément à l'attention de la personne qui a porté ces paroles ce soir parce que je pense qu'elle est partagée plus largement par différentes formations politiques – lorsqu'au quotidien des formations politiques fustigent sans arrêt les élus locaux considérant que, de toute façon, les élus sont une plaie de la Société, qu'il faut en réduire le nombre parce que, décidément, ce sont des privilégiés qui gagnent trop d'argent, qui ne pensent qu'à leurs intérêts, qu'alimente-t-on ? Qu'alimente-t-on ? Ce n'est pas la même chose ?

Il n'y a pas deux poids et deux mesures dans la réalité.

Je propose que l'on mette au vote ces deux délibérations relatives aux réserves parlementaires. Finalement, le débat n'a pas porté sur les éléments de contenu proposés. On est plutôt fier d'avoir trouvé des éléments ! Je vous indique que ce n'est pas facile.

J'ai entendu l'appel à demander multiplication des subventions de réserve parlementaire. Il n'est pas facile dans un budget communal de trouver un objet qui peut rentrer dans tous les critères établis dans le cadre de l'usage de la réserve parlementaire.

Je ne vous cache pas que nos services ont réussi à nous trouver deux projets en plus de celui que l'on avait trouvé la dernière fois. Je ne suis pas certaine que ce soit facile car il y a des plafonds de montants.



Je mets aux voix les deux délibérations en même temps.

☞ **VOTE : LES DEUX DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

## **2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

### 2.4 - Examen des demandes des élus du conseil municipal des enfants

**Mme HUSSON.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - Des questions ?

**M. DELUCHAT.** - Il faut travailler pour instruire ces dossiers. Il ne faut pas oublier qu'il y a une question de sécurité dans les écoles.

**Mme la MAIRE.** - C'est instruire tant sur le plan du processus d'élaboration budgétaire que sur celui de la vérification technique, de la faisabilité en termes techniques et de sécurité.

Il s'agit de prendre acte, de lancer le travail sur la question et de s'engager à fournir une réponse au Conseil municipal des enfants qui a produit un travail. Il est légitime et pertinent que l'on puisse leur faire en retour.

Je vous informe que j'ai demandé au bureau de l'association du CME - je l'avais envisagé pour cette année, mais visiblement, on s'y est pris un peu trop tardivement - pour l'année prochaine, que le travail de l'année dans le cadre du CME se traduise par une séance un peu exceptionnelle en présence des enfants au cours de laquelle ils puissent eux-mêmes porter leur travail et leur proposition.

On l'avait fait une fois je crois dans la précédente mandature. C'est un moment un peu porteur d'une certaine pression pour les enfants, c'est pourquoi il est nécessaire de le préparer dès le départ dans cet esprit, mais c'est une belle façon de leur donner à voir le sérieux que l'on accorde à leur travail et à leurs propositions.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme DAPRA.** - Au nom de l'association du CME et des enfants à qui nous avons annoncé la délibération avec Barbara Lorand-Pierre, je remercie le Conseil municipal de l'attention qu'il porte à ce courrier.

**Mme la MAIRE.** - Merci à vous.

## **3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### 3.1 - Demande de subvention dans le cadre du programme local de prévention des déchets du SIEVD

**M. ROUX.** - *Présentation...*

Je souhaite saluer le travail des agents de la commune du service déchets en lien avec le SIEVD sur toute l'année mais aussi de nouvelles actions que l'on ambitionne de faire naître dans un futur proche comme la Récup Party, une initiative autour de la récupération de la réparation du troc, bref de la seconde vie de nos objets à l'heure de l'obsolescence programmée.

Tout un tas d'actions dont nous sollicitons le financement pour une partie puisque des plafonds de subventions sont différents selon les types d'actions.

**Mme la MAIRE.** - Des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

4.1 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association culturelle sociale et familiale (ACSF)

**Mme la MAIRE.** - Monsieur Patrick Blas ne prend pas part au vote.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE, M. BLAS NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

**Mme la MAIRE.** - Il y a unanimité puisque le vote de la personne qui ne prend pas part au vote n'est pas décompté.

4.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Centre Culturel de Chevilly-Larue

**Mme la MAIRE.** - Élisabeth Lazon ne prend pas part au vote.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE, MME LAZON NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

4.5 - Nouveau contrat territoire lecture entre la commune de Chevilly-Larue et l'État pour la période 2016-2018

**Mme LAZON.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - Le bilan officiel aura lieu demain, mais les premiers éléments que l'on peut donner sont que la mise en œuvre du contrat de territoire lecture a produit des résultats positifs dont se félicitent les professionnels tant de l'éducation que de la médiathèque.

**Mme LAZON.** - Oui, cela touche évidemment la médiathèque. Demain, nous faisons le bilan de ce contrat de territoire lecture.

Autour de la table, il y a aussi bien les acteurs du périscolaire, les centres de loisirs, le service municipal de la jeunesse, la petite enfance, la médiathèque, en général, on invite quelqu'un de l'Éducation nationale, bref tous les gens impliqués et susceptibles de permettre un travail autour du livre auprès des enfants et des jeunes.

**Mme la MAIRE.** – Ce dispositif concerne plus spécifiquement les enfants du quartier Sorbiers Saussaie puisque cela s'inscrivait dans la continuité du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Social) dont vous vous souvenez qu'il n'est plus au goût du jour. Nous n'avons plus de CUCS sur les quartiers.

Il s'inscrit aussi dans une logique de politique culturelle de fond qui, je crois, prend les choses dans le bon ordre, c'est-à-dire qui essaie de prendre en main les enfants qui ont le plus besoin d'un accompagnement dans le cadre de la lecture à un moment où ils sont encore de petits enfants en demande d'aide et avant qu'ils ne deviennent, si tant est que ce soit le cas, en tout cas qu'ils ne risquent de devenir de futurs trublions qui, faute d'accompagnement et d'aide, se retrouveraient complètement en décrochage scolaire puis éventuellement en décrochage tout court. C'est donc un dispositif très important.

**Mme LAZON.** - Bien sûr, c'est en direction des enfants, mais il y a un grand travail aussi en direction des familles pour leur permettre d'accompagner au mieux leurs enfants vers la langue écrite. C'est une action qui a un versant culturel et social très important.

**Mme la MAIRE.** - Je le précise parce que nous ne comprendrions pas, au moment où le groupe scolaire Paul Bert qui concerne le quartier Sorbiers obtient le classement en REP, que le contrat de territoire lecture ne soit pas reconduit. Je me permets de manifester une certaine inquiétude concernant ce sujet autour de cette table.

À ce jour, nous ne disposons pas d'éléments certains qui nous permettent de dire que cette demande ne sera pas prise en compte. Ce qui est sûr, c'est que nous ne disposons pas d'éléments positifs et les éléments dont nous disposons sont plutôt inquiétants.

Il est très important, ce soir, que nous affirmions fortement notre souhait de voir renouveler, à travers cette demande de subvention, ce contrat de territoire lecture.

Y a-t-il des questions ?...

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### QUESTIONS DIVERSES

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il des questions diverses ?...

On me suggère, à fort juste raison, de vous préciser que le 25 juin prochain a lieu, au théâtre André Malraux, la réunion d'information dans le cadre de l'enquête publique officielle sur le prolongement de la ligne de métro n° 14, à 20 heures, séance à laquelle je convie l'ensemble du Conseil municipal à participer.

Il est très important que nous réaffirmions ensemble tout à la fois notre exigence de voir arriver le métro dans le calendrier prévu et notre envie et volonté d'écoute par la Société du Grand Paris de nos problématiques locales et de notre façon d'appréhender le développement urbain.

Merci à vous.

Je vous souhaite à tous d'excellents congés si je ne vous revois pas.

Nous allons lever ensemble le verre de l'amitié.

*(La séance est levée à 21 h 45.)*